

Randonnée à cheval – Forêt de la Coubre boucle 1

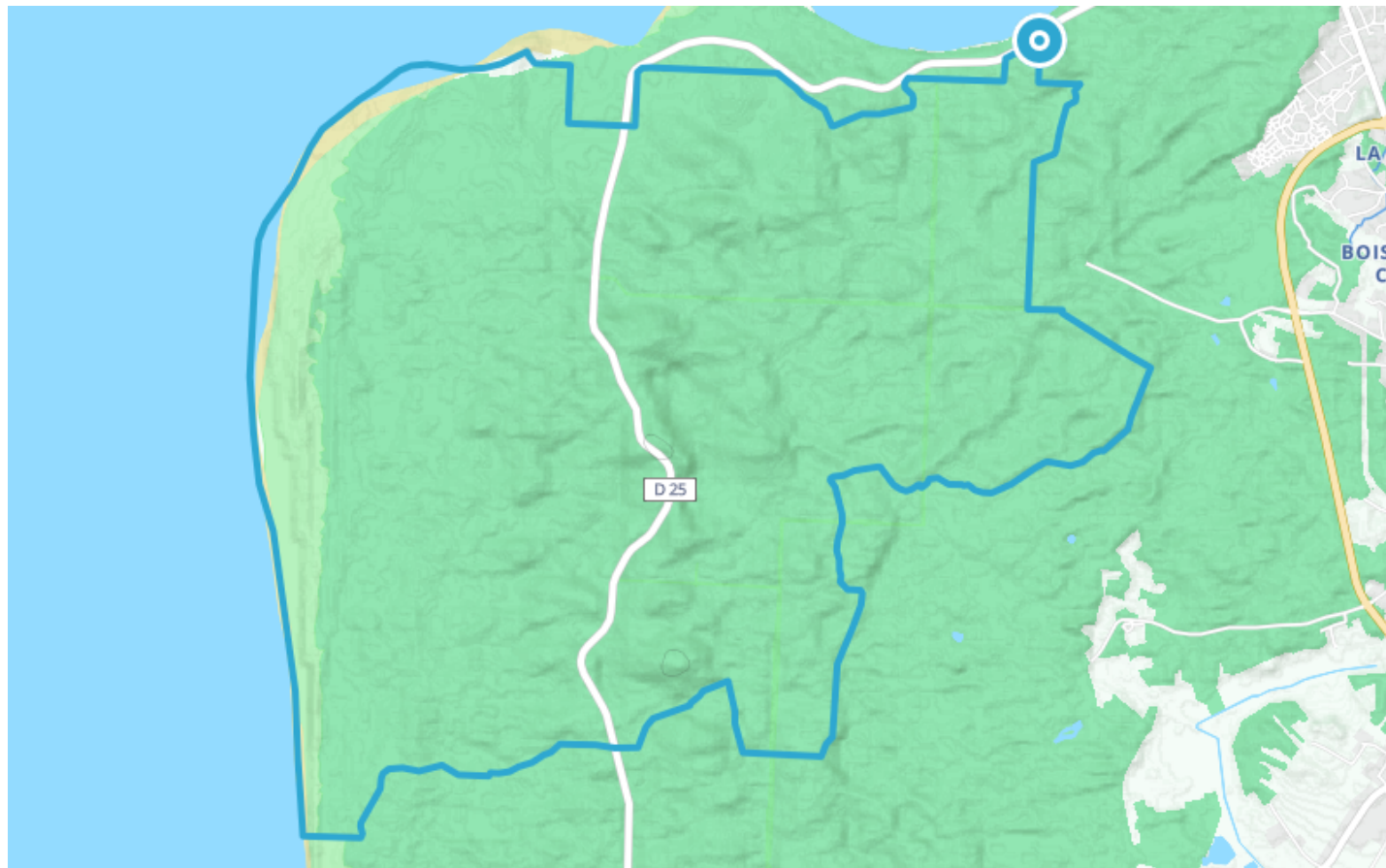
● Facile

🐎 À cheval

🕒 4 h 15 min

↔ 2.11 km

📍 **Départ** 97 Avenue de la Cèpe
17390, La Tremblade



Descriptif

Cette boucle au nord de la forêt de la Coubre est dédiée exclusivement à la pratique équestre et est balisé aux marques normées par la FFE. Les accès aux plages sont règlementés par arrêté municipal de la commune de LA TREMBLADE : Arrêté du 04/04/2018 – Article 15 : Les promenades équestre sont interdites :
- toute l'année sur les plages : - de Mus du Loup - de la Cèpe - du Galon d'Or - de l'Embellie - du 1er juin au 30 septembre entre 10h00 et 19h00 sur les plages : - de la pointe Espagnole - de la Bouverie - du phare de la Coubre



Informations pratiques

Les cavaliers randonneurs veillent à adopter un comportement respectueux de la nature, des équipements existants et des autres usagers, conformément à la charte du promeneur en forêt. La

courtoisie est une garante d'une cohabitation réussie et d'une meilleure sécurité. Ainsi les pratiquants : - suivent les chemins balisés qui constituent l'itinéraire, - respectent la propriété forestière (faune, flore, dune et sol compris) - ne fument pas en forêt, - ne laissent aucun déchet sur les sites. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation des circuits équestres est totalement interdite les jours de chasse, à savoir tous les lundis et jeudis (sauf jours fériés) du 1er septembre de l'année N au 28 février de l'année N+1. Pour des raisons sanitaires et de sécurité, l'accès aux plages est réglementé pour ce secteur par un arrêté municipal.

Toutes les balades de la CARA : <https://sports-nature.agglo-royan.fr/cheval>

Difficultés particulières

4 parkings pour le déchargement des chevaux - accès direct aux chemins identifiés sur le réseau de pistes équestres : Ronce-les-Bains, ligne 21 sur la D25, le Vermont sur la D268 et la ligne 42 sur la D25. Ces 4 zones d'accès sont équipées d'un pupitre présentant la cartographie générale des pistes équestres ainsi que leur localisation. A chacune de ces 4 zones d'accès ou haltes chevaux, 2 lignes de barres d'attache sont également installées afin de sécuriser au mieux l'arrêt au départ, au retour ou à l'étape de la randonnée.

30 km de chemins balisés et 11 km de promenade sur la plage

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

107 Avenue de Rochefort

+33546396420

<https://sports-nature.agglo-royan.fr/apn>



Retrouvez ce parcours et bien d'autres
sur l'application mobile **Loopi** - balades & GPS

